

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 14 novembre 2022**

**Objet : Demande de fonds de concours dans le cadre du retour incitatif de la croissance fiscale Intercommunale 2020 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc**  
Rapporteur : Monsieur John COLLEEMALLAY

<b>DATE DE LA CONVOCATION</b>  08-11-2022	L'an deux mille vingt-deux, Le quatorze novembre à vingt heures, Le Conseil Municipal, Légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle des Mariages, au château de Buc, sous la présidence de Monsieur Stéphane GRASSET, Maire
<b>DATE D’AFFICHAGE</b>  08-11-2022	<b>Présents :</b>  M. Stéphane GRASSET, Mme Céleste MESSINA-DOMINIONI, M. John COLLEEMALLAY, Mme Pierrette MAZERY, M. Bernard MILLION-ROUSSEAU, Mme Maguy RAGOT-VILLARD, M. Jean-Christophe HILAIRE, Madame Ayse CONNAN-BAYRAM, M. Jean-Paul BIZEAU, Mme Elisabeth BERNIER-MORELLI, Mme Elisabeth VERLY, M. Stéphane TOUVET, Madame Isabelle BOURGEONNIER, Mme Annie SAINSILY, M. Dejan STANKOVIC, Mme Véronique HUYNH, Mme Juliette ESPINOS, M. Rémy JOURDAN, Mme Françoise GAULIER, Mme Lorraine WEISS, M. Bruno GUILLON, Mme Odile GENOVA, M. GASQ Christian, Mme Catherine LE DANTEC
<b>NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 29</b>  <b>PRESENTS : 24</b>  <b>VOTANTS : 27</b>	<b>Excusés représentés :</b>  Mme Karine LE BIHAN-ABRAMI donne pouvoir à M. John COLLEEMALLAY M. Hervé WIOLAND donne pouvoir à M. Dejan STANKOVIC M. Thierry HULLOT donne pouvoir à Mme Juliette ESPINOS
<b>DATE DE LA PUBLICATION</b>  22-11-2022	<b>Absents :</b>  Mme Frédérique SARRAU M. Frank MARQUET

Accusé de réception en préfecture  
078-217801174-20221124-2022-11-14-05-DE  
Mme Elisabeth BERNIER-MORELLI est désignée secrétaire de séance à l'unanimité des  
conseillers municipaux présents au moment du vote.  
Date de transmission : 24/11/2022  
Date de réception en préfecture : 24/11/2022

**2022-11-14/05 Demande de fonds de concours dans le cadre du retour incitatif de la croissance fiscale intercommunale 2020 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.5211-10 et L. 5216-5-VI ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la décision du Bureau communautaire de Versailles Grand Parc n°dB.2022.134 du 14 avril 2022 relative aux modalités de calcul et de répartition par commune du retour incitatif aux communes contribuant à la croissance fiscale intercommunale pour l'année 2022 ;

Considérant les travaux de l'école élémentaire Louis Clément identifiés comme pouvant prétendre à cette aide financière. Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 1 121 959 € HT, soit 1 346 351 € TTC

Considérant la subvention sollicitée par délibération en date du 26/09/2022 dans le cadre du contrat de proximité du département des Yvelines pour un montant de 448 783.6 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

APRES AVOIR ENTENDU l'exposé de Monsieur John COLLEEMALLAY,

**APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,**

**DÉCIDE :**

-- de solliciter la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour l'attribution d'un fonds de concours d'investissement de 241 353 € dans le cadre du retour incitatif de la croissance fiscale intercommunale 2020 pour financer les travaux de l'école élémentaire Louis Clément

-- de préciser que le fonds de concours sollicité à Versailles Grand Parc représente 35.8 % du coût hors taxe, net de subvention, dans le respect de la limite de 50 % fixée par l'article L5216-5 VI du Code général des collectivités territoriales ;

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

**EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

Visa de la Préfecture le : 24/11/22

Rendu exécutoire le : 24/11/22

Le Secrétaire de séance



Buc, le 22 novembre 2022

Le Maire,  
Stéphane GRASSET

Accusé de réception en préfecture  
078 217801174 20221124 2022-11-14-05-DE  
Elisabeth BERNIER-MOULLE  
Date de télétransmission : 24/11/2022  
Date de réception préfecture : 24/11/2022

« Signature électronique »

*Grasset*

## Acte à classer

2022-11-14-05

**1** En préparation    **2** Pour signature    **3** Prêt à transmettre    **4** En attente retour Préfecture    **5** > AR reçu <    **6** Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2022-11-24T17-59-16.00 ( MI241352737 )

Identifiant unique de l'acte : 078-217801174-20221124-2022-11-14-05-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Demande de fonds de concours retour incitatif communes

Date de décision : 24/11/2022

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.8. Fonds de concours

Acte : 2022-11-14-05 Demande fonds de concours retour incitatif communes.PDF    Multicanal : Non

Groupe émetteur de l'acte : Signataire Grasset-Contrat plus 40 000

Classer

Annuler

Préparer

Demande de signature

Signé

Transmis

Accusé de réception

Date 24/11/22 à 17:06

Date 24/11/22 à 17:06

Date 24/11/22 à 17:59

Date 24/11/22 à 17:59

Date 24/11/22 à 18:05

Par **BORDIER Frederic**

Par **BORDIER Frederic**

Par **GRASSET Stéphane**

Par **GRASSET Stéphane**



**De:** notifascl@fast.efast.fr  
**Envoyé:** jeudi 24 novembre 2022 18:06  
**À:** dgs-fast; drh-fast; Service Commande Publique  
**Objet:** Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2022-11-14-05

## **' : . Notification FAST :**

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2022-11-14-05, télétransmis par Stéphane GRASSET.  
Il porte le numéro d'identifiant unique : 078-217801174-20221124-2022-11-14-05-DE.

**Informations sur l'acte**

Numero : 2022-11-14-05

Objet : Demande de fonds de concours retour incitatif communes

Date de décision : 24/11/2022

Date de transmission : 24/11/2022

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales / 7.8. Fonds de concours

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

**FAST**

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>